

intellectuelle de chaque pays du Commonwealth en permettant à ses étudiants les plus brillants de profiter de toutes les ressources éducatives que le Commonwealth met à leur disposition de manière à faciliter l'égalité d'accès aux hautes sphères du savoir. Dans l'année académique 1964-1965, 237 boursiers du Commonwealth se trouvaient au Canada et depuis le début du programme au cours de l'année scolaire 1960-1961, 479 boursiers sont venus au Canada pour y poursuivre des études avancées.

Des mesures ont été prises en 1965 pour que la participation canadienne au programme comporte la création de bourses de recherches et de bourses de tournées. Il est question d'accorder chaque année trois bourses de recherches pour une année scolaire entière et cinq bourses de tournées pour des périodes plus courtes. Ces dernières bourses sont destinées à des éducateurs venant d'autres pays du Commonwealth afin qu'ils puissent visiter les universités et autres institutions d'enseignement canadiennes pour y poursuivre des investigations, des études ou des recherches dans leurs domaines propres.

**Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et participation à d'autres programmes internationaux d'assistance.**— En plus d'une contribution annuelle au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, le Canada organise aussi des programmes de formation à l'intention des particuliers qui viennent étudier sous les auspices des différentes institutions spécialisées. Il offre aussi le même service à l'Administration de collaboration internationale des États-Unis dans le cadre de son programme d'assistance technique, ainsi qu'à d'autres organismes internationaux d'assistance. Jusqu'au 31 mars 1965, plus de 2,000 personnes, de plus de 100 pays, sont venues au Canada sous les auspices de ces diverses institutions. Le Canada aide aussi en recrutant des Canadiens pour servir les institutions spécialisées dans le cadre de projets déterminés d'assistance technique dans les pays sous-développés.

**Bureau de l'aide extérieure.**— Depuis le 9 novembre 1960, l'administration des programmes d'assistance extérieure du Canada relève du Bureau de l'aide extérieure, établi par décret du conseil rendu à cette date et confié à un Directeur général.

Ainsi qu'on le mentionne sous les rubriques précédentes, des fonds supplémentaires ont été mis en disponibilité à des fins d'assistance en 1964-1965. Le Canada aussi a lancé un programme de prêts de mise en valeur pour lequel le Parlement a voté un crédit de 50 millions de dollars non sujet à déchéance. Les conditions des prêts sont semblables à celles qu'impose l'Association internationale de développement: échéance pouvant aller jusqu'à 50 ans, aucun intérêt, période de grâce de dix ans et frais de service de 0.75 p. 100.

En 1964-1965 aussi, le Parlement approuvait pour la première fois la mise sur pied d'un programme distinct d'aide à l'alimentation qui permet au Bureau de l'aide extérieure d'acheter des denrées alimentaires à l'acquit des contributions du Canada au Programme mondial d'alimentation de l'OAA et pour venir en aide aux pays ayant besoin de cette forme d'aide canadienne. Pendant l'année on a acheté à même cette attribution pour quelque 22 millions de dollars de blé et de farine devant être expédiés à des pays sous-développés; cette somme comprenait un crédit supplémentaire de 7 millions de dollars destiné à parer à une urgence en Inde.

#### **Sous-section 5.—Organisation de coopération et de développement économiques**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), établie en octobre 1961, a succédé à l'OCÉE, et le Canada et les États-Unis se sont joints aux pays de l'Europe de l'Ouest comme membres à part entière du nouvel organisme. Le Japon, qui faisait auparavant partie du Comité d'assistance au développement, est devenu en mai 1964 membre à part entière de l'OCDE; c'était le premier pays en dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord à être ainsi admis.